

Concours 2013 des PE

L'Hémorragie enfin stoppée !



Postes : la vérité des chiffres

Avec 9000 recrutements pour la rentrée 2013, l'augmentation du nombre de places au concours témoigne de l'arrêt du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans l'éducation nationale. C'est un signe positif tant pour les étudiants que pour l'école dans son ensemble.

Néanmoins, cela ne compensera pas les 29683 suppressions de postes à l'école primaire de ces cinq dernières années, d'autant que l'école primaire a scolarisé 37600 élèves supplémentaires sur cette même période. Et malgré le plan d'urgence de 1000 postes supplémentaires, la rentrée scolaire 2012-2013 s'effectue avec 4100 postes en moins dans les écoles.

En effet, après 10 ans d'attaques contre le service public d'Education, la situation reste dégradée tant pour les conditions d'apprentissage des élèves que pour les conditions de travail des enseignants. Si cet héritage marque encore cette nouvelle rentrée, la concertation lancée par le gouvernement pour refonder l'école et qui aboutira à une nouvelle loi d'orientation et de programmation est un tournant décisif pour transformer l'école. La formation des enseignants, qui est un des thèmes de cette concertation est un levier essentiel pour améliorer le système éducatif et lutter efficacement contre l'échec scolaire.

Le véritable changement pour l'école doit se dessiner rapidement, par des créations massives de postes à la hauteur des besoins, et par la mise en place d'une formation initiale de qualité.

C'est ce que porte le SNUipp-FSU en cette rentrée et dans les concertations sur la refondation de l'école.

Augmentation du nombre de places au concours

Les 27 et 28 septembre prochains auront lieu les épreuves d'admissibilité pour les concours de recrutement des professeurs d'école. Le ministère a aussi publié la répartition académique des places proposées (voir ci-dessous).

Depuis 2008 (10000 places), le nombre des recrutements n'a fait que chuter avec un palier en 2009 (7000 places) et 2010 (7165 places) et le décrochage en 2011 avec seulement 3154 places.

Les 37018 inscriptions au concours externe 2012 ont augmenté de près de 4 % par rapport à 2011. Cette année encore le nombre d'inscrits au concours de recrutement de professeurs des écoles semble avoir augmenté en dépassant les 40000 inscrits.

2004 :	13037
2005 :	12805
2006 :	11267
2007 :	11187
2008 :	10010
2009 :	7158
2010 :	7165
2011 :	3154
2012 :	5000
	+ 1000
2013 :	8600

Répartition des postes aux concours 2013 par académies

	totaux	concours externes		2 nd concours internes		3 ^{ème} concours
		spéciaux		spéciaux		
<i>Aix-Marseille</i>	390	366				24
<i>Amiens</i>	320	310				10
<i>Besançon</i>	125	124				1
<i>Bordeaux</i>	350	317	12		1	20
<i>Caen</i>	130	124		4		2
<i>Clermont-Ferrand</i>	150	142				8
<i>Corse</i>	25	13	11			1
<i>Créteil</i>	1120	1055		35		30
<i>Dijon</i>	145	137				8
<i>Grenoble</i>	400	395				5
<i>Guadeloupe</i>	55	48	1	3		3
<i>Guyane</i>	155	90	2	50		13
<i>Lille</i>	495	485				10
<i>Limoges</i>	55	53				2
<i>Lyon</i>	400	380				20
<i>Martinique</i>	25	20	3	2		
<i>Montpellier</i>	290	250	20	6		14
<i>Nancy-Metz</i>	130	124	1			5
<i>Nantes</i>	300	278	2			20
<i>Nice</i>	200	186	1	5		8
<i>Orléans-Tours</i>	280	263		6		11
<i>Paris</i>	270	256		7		7
<i>Poitiers</i>	200	190		6		4
<i>Reims</i>	110	107				3
<i>Rennes</i>	210	176	18		2	14
<i>Réunion</i>	260	201	1	35		23
<i>Rouen</i>	215	205				10
<i>Strasbourg</i>	240	186	45		5	4
<i>Toulouse</i>	305	286	14			5
<i>Versailles</i>	1250	1210		20		20
total	8600	7977	131	179	8	305

Foire aux questions

Je suis admis-e au concours, collé-e au master, qu'advient-il de mon concours ?

Vous gardez le bénéfice du concours pendant 1 an, vous avez donc jusqu'aux résultats du concours de la session 2014 pour obtenir le master.

Je réussis le master, mais je suis collé-e au concours, puis-je le repasser ?

Oui, vous pouvez le repasser en candidat-e libre. Certaines universités proposeront des parcours spécifiques de préparation aux concours, sanctionnés par des « diplômes universitaires ».

On me propose un stage en responsabilité en école primaire, serai-je rémunéré-e ?

Oui, 495,44 € brut par semaine sur la base d'une quotité de service identique à celles des personnels titulaires selon la circulaire en vigueur au 15 septembre 2011. Une circulaire à paraître pourrait modifier ce montant.

Suis-je protégé-e pendant mon stage en responsabilité ?

Vous devez signer deux documents : une convention tripartite (Université, Rectorat, étudiant) qui définit le contenu du stage et un contrat de travail avec le rectorat qui définit vos droits et obligations ainsi que votre rémunération.

Vous êtes admis-e

Vous deviendrez fonctionnaire stagiaire au 1^{er} septembre 2013.

Votre nouveau statut, vos droits et vos devoirs

Le statut de « *fonctionnaire stagiaire* » fixe des droits et des obligations : congés, absences, rémunération, indemnités, obligations de service... Vous retrouverez toutes ces informations sur le site du SNUipp-FSU (<http://www.snuipp.fr>)

Votre affectation comme stagiaire dans un département

Les PE stagiaires sont affectés dans un département de l'académie au titre de laquelle ils ont été recrutés. Le choix du département est effectué en fonction des vœux et dans l'ordre du classement au concours.

Votre affectation après l'année de stagiaire

À l'issue du stage, les Professeurs des écoles stagiaires sont titularisés par le Recteur, sur proposition du jury. La titularisation confère le certificat d'aptitude au professorat des écoles. Les PE sont en principe affectés dans le département de stage. S'il n'y a pas de poste vacant dans ce département, ils sont préalablement informés des départements qui leur sont proposés.

Salaires, revalorisation :

« moins nombreux, mieux payés » ?

Le traitement débute à votre prise de fonction, c'est à dire à partir du 1^{er} septembre. La revalorisation de 157 euros nets en moyenne par mois pour les enseignants débutants est appliquée depuis la rentrée 2010. Vous serez recrutés à l'indice 432 de la Fonction publique, avec un salaire net mensuel de 1656,94€ pendant l'année de stage et classé au troisième échelon du corps des PE. Mais cette revalorisation ne compensera pas par la suite, le recul d'un an de la formation rémunérée et de l'entrée dans le métier.

Pour le SNUipp-FSU, cette revalorisation salariale est très insuffisante. Seuls les débutants de carrière en bénéficient, les trois quarts des enseignants ne sont pas concernés.

Il n'est pas acceptable que ces mesures de revalorisation aient été financées par des suppressions de postes. Le SNUipp-FSU sera vigilant sur l'annonce présidentielle du rétablissement de 60000 postes dans l'éducation nationale sous la nouvelle mandature et sera à l'offensive sur les négociations salariales pour tous les enseignants.

Une année de formation ?

Admissible ou non, vous avez sans doute commencé une année de master 2.

Entre les cours, la préparation du mémoire, du concours, les stages, l'année sera particulièrement chargée.

- Selon les IUFM, les cours se répartissent sur 450 ou 600 heures annuelles.
- Des stages vous seront sans doute proposés, obligatoires ou non. Pratique accompagnée (dans la classe d'un maître formateur ou d'un maître d'accueil) lors du premier semestre de quelques jours à plusieurs semaines. En responsabilité, rémunérés, de 54 à 108 heures (2 à 4 semaines)
- Un mémoire d'initiation à la recherche est nécessaire à l'obtention du master.
- Les dates des épreuves d'admission seront différentes selon les académies. Elles auront lieu en avril ou mai 2013.

Le SNUipp-FSU considère qu'un tel programme est difficilement envisageable, les candidats risquent, malheureusement de faire l'impasse sur un ou plusieurs versants de la formation. Il propose une toute autre formation pour les enseignants du premier degré.

Pour le SNUipp-FSU

L'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et s'inscrire dans un continuum qui prenne en compte les compétences acquises avant le concours.

La formation doit s'appuyer sur le potentiel des IUFM. Elle doit articuler des temps de pratique, d'analyse de pratique et de mise en théorie.

Cette entrée progressive dans le métier doit se poursuivre sur les deux premières années d'exercice par des retours réguliers en formation.

Après plusieurs années sans aucune concertation le SNUipp-FSU prend toute sa place dans la réflexion pour la refondation de l'école, notamment sur le volet formation professionnelle.

La formation des enseignants est une **question fondamentale pour l'avenir du système éducatif**.

C'est un levier essentiel pour la réussite de tous les élèves.

Élections IUFM

Des élections partielles ou générales auront lieu dans quasiment tous les IUFM pour renouveler les conseils d'école. Un certain nombre de décisions concernant votre scolarité y sont prises. Il est donc important que les usagers y soient représentés. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil. Il est primordial de voter.